

Edito

« L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur. » Albert Camus

Pour profiter de cette belle saison aux couleurs chatoyantes, profitons encore des activités extérieures avec les Anim Jeunes, la pétanque, le concours photo, la découverte de la miellerie et les balades en forêt...

Isabelle Guinand Capuano et Fanny Palluy

OCTOBRE

Mercredi 2 de 14h à 16h : Conseil de l'architecte du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Éclats en face de la mairie). Gratuit et sans RV

Mercredi 2 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux à la mairie d'Echalas. Gratuit et sans RV

Mercredi 2 de 13h30 à 17h30 : ANIM JEUNES : préparation de l'activité Nerf en forêt (salle du haut). Gratuit (hormis adhésion annuelle 10€) mais sur inscription - mail : animjeune@vienne-condrieuagglomération.fr - Tél 04 74 56 89 46

Vendredi 4 de 16h30 à 19h ANIM JEUNES : préparation de l'activité Nerf en forêt (salle du haut)

Samedi 5 de 9h à 15h : Déchetterie mobile sur le parking du cimetière aux Haies

Samedi 5 : Fin des inscriptions pour le week end chasse

Mardi 15 à 14h : Reprise de la saison de belote à la salle des fêtes organisée par l'association des Fleurs. Inscription sur place. Bienvenue à tous !

Vendredi 18/10 au soir jusqu'au lundi 4/11 matin : Vacances scolaires

Samedi 19 et dimanche 20 : Week end chasse organisé par l'ACCA

Dimanche 20 de 9h à 12h et 14h à 17h : Visite de la Miellerie au 573 chemin de Remillat aux Haies pour les journées nationales de la gelée royale

Lundi 21/10 au samedi 2/11 inclus : collecte des pneus à la déchetterie d'Ampuis (4 pneus par foyer, sur présentation de la carte d'accès)

Jeudi 24 de 9h30 à 17h30 : Activité Anim Jeunes aux Haies "Nerf en Forêt" (RDV à la salle des fêtes)

Samedi 26 à 10h : Assemblée Générale de la Pétanque des Haies (ouverte à tous), repas sur inscription

Dimanche 27 : Dernier jour pour participer au concours photo municipal et envoyer vos photos en mairie

Changement d'heure (-1h) la nuit du samedi 26 au dimanche 27/10

NOVEMBRE

Samedi 11 à 11h : Cérémonie de la fin de la 1ère guerre mondiale au monument aux morts, suivie du verre de l'amitié et vote du concours photo

Tous les mardis de 14h à 18h : Belote organisée par l'Association des Fleurs à la salle des fêtes, inscription sur place

BIEN VIVRE ENSEMBLE

PETANQUE



Samedi 26 octobre, Assemblée Générale de la Pétanque des Haies, à partir de 10h à la salle des fêtes. Toutes les personnes intéressées peuvent s'y rendre.

Elle sera suivie d'un repas avec prix préférentiel pour les sociétaires, sur inscription préalable auprès du local de la Pétanque lors des permanences du mercredi après-midi et samedi après-midi.

ETANG

La pêche est interdite à l'étang communal jusqu'à mi mars, ceci afin de permettre aux poissons de se reproduire.



CLOTURE DU CONCOURS PHOTO "L'eau dans tous ses états"



Pensez-y, vous avez jusqu'au 27 octobre pour participer au concours photo de la mairie.

Le vote se déroulera pendant le vin d'honneur lors de la cérémonie du 11 novembre.

Le gagnant fera la page de couverture du bulletin municipal 2020.

Règlement à la mairie et sur le site internet de la mairie
<http://www.leshaies.fr/>

Photos numériques et bulletin de participation à envoyer par messagerie électronique à la mairie à l'adresse suivante :
mairie@leshaies.fr

DECOUVERTE DE LA CHASSE

L'ACCA des Haies organise un week-end découverte de la chasse

Le samedi 19 octobre (matinée chasse en battue)

et dimanche 20 octobre (chasse petit gibier)

Toute personne désirant prendre part à cette journée doit s'inscrire avant le 5/10 ou demander plus de renseignements auprès de Patrick Paolucci au 06 15 04 62 16.

AIDES A L'HABITAT : conseils gratuits

* ARCHITECTE DU PILAT

L'architecte conseil du Parc Régional du Pilat est présent à Condrieu (salle Topaze, Bâtiment les Eclats en face de la Mairie) **les 1ers mercredis du mois de 14h à 16h.**

Il vous oriente et vous conseille sur vos projets de construction et de rénovation.

Pour tous renseignements 04.74.87.52.01

* SOLIHA

Si vous envisagez de réaliser des travaux, n'hésitez pas à contacter SOLiHA au 04.37.28.70.20 ou à venir aux permanences (sans RDV mais muni de l'avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 de tous les occupants du logement).

Les permanences SOLiHA pour 2019 sont le **premier mercredi du mois de 14h à 16h**, sans rendez-vous aux dates suivantes :

Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie) : 6 novembre 2019.

Echalas (mairie) : 2 octobre, 4 décembre 2019.

Vienne Condrieu Agglomération a conventionné avec SOLiHA afin de mettre en place un programme d'actions pour tenir des permanences de proximité, donner gratuitement des conseils techniques et financiers et accompagner les propriétaires (occupants et bailleurs) pour leur projet de travaux dans leur logement.

Les aides, notamment ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), peuvent aller de 25% à 50% du montant des travaux subventionnables.

Selon les projets, l'agglomération pourra également accorder une subvention complémentaire, par exemple à hauteur de 500 euros pour les propriétaires occupants.

JEUNESSE



© Can Stock Photo

POUR VOUS PARENTS, UNE CONFERENCE :

Vendredi 11 octobre, à Echalas (salle du Conseil) de 18h à 20h :
" Les parents d'hier ne sont pas les parents d'aujourd'hui !"

Echange autour de la gestion des enfants et ados de nos jours : est-ce si compliqué ? En lien avec une psychopédagogue
Renseignement : 04 87 59 00 01

ANIM JEUNES AUX HAIES

Les Anim'jeunes accueillent tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant sur les communes de la rive droite de l'agglomération, pour des activités pendant les vacances scolaires et en accueil libre les mercredis et vendredis en période hors vacances.

NERF EN FORÊT AUX HAIES !

Suite au succès de la 1ère édition de la battle hayarde, une nouvelle battle se prépare le **jeudi 24 octobre !**

Viens la préparer avec **GUILLAUME** :
règle du jeu, itinéraire... On a besoin de tes idées !

Sessions de préparation : **Mercredi 2/10 de 13h30 à 17h30 et vendredi 4/10 de 16h30 à 19h (salle du haut)**

Plus d'info sur la programmation et inscription : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/jeunesse/les-animjeunes/>

Contact : Point Information Jeunesse de Vienne Condrieu Agglomération
Maison des services publics

1, place des Droits de l'Homme - 69420 Condrieu

Du mardi au jeudi : 9h/12h et 13h30/17h et vendredi : 9h/12h Tél : 04 87 59 00 01

@ animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES PNEUS

L'Agglomération organise de nouvelles collectes de pneus usagés.
Réservées aux particuliers résidents de l'Agglomération :

du lundi 21 octobre au samedi 2 novembre à la déchetterie d'Ampuis.

Les conditions d'acceptation :

- Carte d'accès déchetterie obligatoire
- 4 pneus par foyer au maximum

Les consignes de collecte :

- Pneus acceptés : véhicules légers (tourisme, camionnettes, 4X4, motos, scooters)
- Pneus refusés : pneus souillés, poids lourds et agricoles

Attention, en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchetteries !



LA DECHETTERIE MOBILE

Elle sera aux Haies (parking du cimetière) le **samedi 5 octobre 2019 de 9h à 15h.**

Accès gratuit (sur présentation de votre carte d'accès)

Les déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons et ferrailles.

Les déchets refusés : déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), déchets d'équipement électrique ou électronique (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, etc.). Il convient de les déposer à la déchetterie d'Ampuis dont les horaires sont les suivants :

Du mardi au vendredi 14h/18h30

lundi et samedi 8h30/12h et 14h/18h30.

La déchetterie est accessible à tous les habitants du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation d'une carte d'accès nominative délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous n'avez pas votre carte d'accès, demandez-la au Service Environnement de Vienne Condrieu Agglomération soit en ligne :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/>

soit par Tél : 04 74 78 32 10

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit.

Ils doivent être déposés en déchetterie.

VISITE DE LA MIELLERIE AUX HAIES !!

Journées Découvertes de la Gelée Royale Française

le dimanche 20 octobre de 9h à 12h et 14h à 17h.

Venez visiter le lieu où nous extrayons le miel, produisons la gelée royale, fabriquons les pains d'épices.

Attention, ce n'est pas à Trèves (la ferme) mais 573 chemin de Remillat 69420 LES HAIES.

L'accès est piéton **UNIQUEMENT** sur les 573 derniers mètres... mais la balade est sympa !

(parking au bord de la D59E, entre le Rozay et le Pilon).

MOIS DE LA GELÉE ROYALE

C'est automnal

C'est royal!

Partout en France, tout le mois d'octobre, vos apiculteurs, producteurs de GRF - Gelée Royale Française®, vous dévoilent les secrets de cet extraordinaire produit de la ruche. Renseignez-vous !
www.geleroyale-info.fr 



DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES :

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à : la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22



PARC DU PILAT - BIODIVERSITE



"DECOUVERTE DES BAIES D'AUTOMNE"

Le Parc du Pilat, dans le cadre du programme ABC BIODIVERSITE, propose une animation à LONGES.

Redécouvrez les plantes des bords de chemins ancestraux. Certaines baies sont comestibles, d'autres pas... Certaines sont toxiques pour l'homme, mais pas pour la faune. Après quelques explications sur leurs usages, mêmes les ronces vous étonneront !

Samedi 19 octobre RDV à 9h à l'Eglise de LONGES Durée : 3h

Tarif : 5 € par personne, paiement sur place. Gratuité pour un enfant accompagnant un adulte payant Plus d'info : 04.74.87.52.00

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/abc/>

Le Pet du Loup : un sommet entre Rhône et Gier, stratégique pour la biodiversité.

Site pivot entre les ravins rhodaniens se jetant dans le Rhône et les vallons qui rejoignent la vallée du Gier, le crêt du Pêtu du Loup (560 mètres d'altitude) est à la limite des communes d'Échalas, Loire/Rhône et des Haies. Il abrite un ensemble de milieux en mosaïque : landes à callunes (ou fausse bruyère), boisements vieillissants, milieux ouverts, etc. qui rend ce lieu favorable au déplacement et à l'installation de nombreuses espèces, pour certaines assez rares. Ce site d'intérêt patrimonial à l'échelle du Pilat est également un des Espaces naturels sensibles du département du Rhône. N'oublions pas que plus il y a d'espèces différentes, plus l'espace a un impact positif sur l'Homme (en termes de santé, alimentation...).

Une histoire en plusieurs épisodes :

- À partir des années 1970, des plantations de Douglas et de Cèdres ont été réalisées sur ce site afin de limiter le risque incendie tout en utilisant la production du site. Trente ans après, les essences de ces boisements de qualité médiocre ont progressivement évolué pour se diversifier afin d'améliorer la qualité environnementale du site.

- En 2009 un plan de gestion environnemental et paysager est élaboré dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Chasseurs du Rhône, le Parc du Pilat, le Département du Rhône, la LPO et la Frapna.

Depuis, des mesures de gestion sont mises en place afin de conforter la valeur écologique du site : chantiers de débroussaillage et éco-pâturage avec un troupeau de chèvres du Rove pour entretenir les landes et éviter leur fermeture (permettant également de limiter le risque « incendie »), coupe d'éclaircie dans les plantations de Douglas afin de favoriser à terme un boisement plus diversifié avec des essences locales (chênes, châtaigniers...), maintien de vieux arbres...

Des espèces remarquables ou à remarquer ?

En vous promenant, vous pourrez ainsi observer de vieux chênes ou châtaigniers. Ces boisements anciens, supports d'une importante biodiversité (gîte à chauves-souris, cavités pour la nidification, insectes, etc) sont préservés par la mise en place d'« îlots de sénescence », soit des secteurs dans lesquels plus aucune intervention sylvicole ne sera réalisée, permettant ainsi à un plus grand nombre d'espèces différentes de s'installer.

Vous aurez aussi peut-être la chance d'apercevoir un busard cendré sur un tronc d'arbre, coupé à 1m30 lui étant destiné comme perchoir. Ce rapace migrateur se reconnaît grâce à ses ailes étroites et pointues. Cette espèce protégée niche au sol préférentiellement dans des prairies et des cultures et se trouve donc très vulnérable au moment de la nidification. Au cours des dernières années, beaucoup de nids ont été détruits sous le passage de machines agricoles, réduisant ainsi les populations. Cependant, d'autres milieux comme les landes et friches présentes au Pet du Loup sont aussi recherchés par cette espèce. Ce site offre lui offre ainsi comme à son cousin le Busard Saint-Martin un site propice pour nicher et chasser.

La mise en œuvre du plan de gestion écologique bénéficie de financements européens (Fonds FEDER dans le cadre du contrat vert et bleu « Grand Pilat »), de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département du Rhône.